

[Texte]

things, that 50% of producer car usage goes in multiples of four cars or more at a time and that—

Mr. Foster: Which page are you reading from?

The Chairman: Table 6, Dr. Foster. From the point of view of discussion of any transportation costs that might be assessed, there will be even more wrinkles.

Mr. Hovdebo: Mr. Chairman, I have an amendment to recommend to the committee that would add to clause 8 a requirement to take into consideration the extra costs of producer cars in the process of arriving at that extra amount that could be paid, that additional payment. I have passed it on to you, but I have it here now translated into French as well.

The Chairman: All right, if you wish to move it at this point, that is fine. I think it is the intention of committee to adjourn without further consideration of clause 8 and, at the call of the Chair, to resume consideration of the bill, which involves clause 8 and clause 9. Perhaps at that time it might be appropriate to move whatever amendments you wish.

Mr. Hovdebo: I do not want to move it now, particularly; in fact, I think it would be better for the committee and maybe for all of us if the department and the Minister were to take a look at what effect it would have.

The Chairman: While we have our witnesses with us, do members have further questions that bear on clause 8?

Mr. Althouse: I am going to ask these questions in the light of your recent ruling that indicated that we could in fact be looking at the railway side. I know this has nothing directly to do with clause 8, but it is directed to the members from the GTA just for clarification and for information.

• 1205

In the response to I think it was Dr. Foster concerning one car versus 18 cars and the \$1.50 saving, I wanted just to be sure I understood that very rough formula. Would it not be more correct if the comparison to the 18 cars were directed at the industry average, which is 5.7 or 6 cars? Would that not be the more correct benchmark to be taking, instead of the single car? I think we are using industry average figures here in these calculations, are we not? It is a very minor point, just so we understand what the process of the formula is.

Mr. Miles: We are not aware of the method used by the railway to determine that number, so it would be

[Traduction]

wagons de producteurs, selon le producteur. Ces statistiques indiquent notamment que 50 p. 100 de l'utilisation des wagons de producteurs consiste en groupe d'au moins quatre wagons à la fois et que. . .

M. Foster: À quelle page êtes-vous?

Le président: Au tableau 6, monsieur Foster. Il y aura encore plus de particularités à étudier quand il sera question d'une évaluation éventuelle de tous les types de coûts de transport possibles.

M. Hovdebo: Monsieur le président, j'ai un amendement à recommander au Comité; il s'agirait d'ajouter à l'article 8 l'obligation de tenir compte du coût supplémentaire des wagons de producteurs dans la détermination du montant à payer en sus, c'est-à-dire du paiement supplémentaire. Je vous ai passé le texte de ma recommandation, mais je l'ai sous la main, avec sa traduction en français.

Le président: Très bien, si vous voulez proposer cet amendement dès maintenant, allez-y. Je pense que le Comité a l'intention de lever la séance sans poursuivre son étude de l'article 8, pour se réunir de nouveau sur convocation de la présidence afin de reprendre l'étude du projet de loi, c'est-à-dire les articles 8 et 9. Peut-être serait-il opportun de proposer à ce moment-là tous les amendements que vous voudrez.

M. Hovdebo: Je ne tiens pas particulièrement à le proposer maintenant; en fait, je pense qu'il serait préférable pour le Comité et peut-être pour tout le monde que le ministère et le ministre étudient ses répercussions éventuelles.

Le président: Tant que nos témoins sont là, les membres ont-ils d'autres questions à poser au sujet de l'article 8?

M. Althouse: Je vais poser ces questions compte tenu du fait que vous venez de décider que nous pourrions en fait être en train d'étudier le côté ferroviaire de la question. Je sais que ma question n'a rien à voir directement avec l'article 8, mais je l'adresse au représentant de l'OTG, parce que je voudrais avoir des éclaircissements et de l'information.

Dans la réponse que vous avez donnée à M. Foster, je crois, au sujet de la différence entre un wagon par rapport à 18 et de l'économie de 1.50\$, je voulais juste être sûr d'avoir bien compris cette formule très rudimentaire. Ne serait-il pas plus juste de faire la comparaison entre 18 wagons et la moyenne dans l'industrie, c'est-à-dire 5,7 ou 6 wagons? Ne serait-ce pas plus juste de prendre ce point de repère comme base de comparaison, plutôt qu'un seul wagon? Je pense que nous nous servons dans ces calculs des chiffres moyens dans l'industrie, n'est-ce pas? C'est un point très mineur, mais je veux simplement que nous comprenions comment la formule fonctionne.

M. Miles: Nous ne connaissons pas la méthode dont les sociétés ferroviaires se servent pour arriver à ce chiffre, de